



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/12/2022

Reçu en préfecture le 26/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-200039386-20221220-2022_31-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LILLE
PAIERIE REGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE
151 BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
BP 10015
59008 LILLE CEDEX

TÉLÉPHONE : 03 74 27 00 00
MÉL. : t059080@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : lundi au vendredi 9h30-
12h et 13h30 - 16h

Affaire suivie par : M Philippe JAECK

Téléphone : 03 74 27 58 81

PAIERIE REGIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE
151 BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
BP 10015
59008 LILLE CEDEX

Monsieur Christophe COULON
Président du Syndicat mixte Nord Pas de Calais
Numérique
335 allée du Général Girard
62000 ARRAS

LILLE le 8 novembre 2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Vous avez sollicité, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le syndicat mixte Nord Pas de Calais Numérique à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par votre syndicat à compter du 1^{er} janvier prochain.

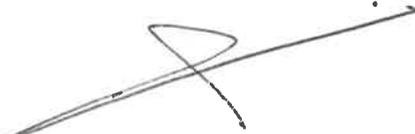
Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets toutefois d'appeler votre attention sur la circonstance que le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57, lequel implique également l'adoption d'un règlement budgétaire et financier avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57 (article L 5217-10-8 du CGCT).

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret 2015-1899 précité, le présent avis devra être joint au projet de délibération du syndicat relative à la mise en place de la nomenclature M57.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Le Payeur Régional des Hauts-de-France

Philippe JAECK


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS